

KAY SINK SANITIZER

SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit : KAY SINK SANITIZER

Autres moyens d'identification

Sans objet

Utilisation recommandée

: Assainisseur

Restrictions d'utilisation

Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

Information sur la dilution du

produit

0.08 %

Société : Kay Chemical Company

8300 Capital Drive

Greensboro, North Carolina USA 27409

1-800-529-5458

Informations relatives aux

soins d'urgence

: 1-877-231-2615 (USA/Canada), 952-853-1713 (outside USA)

Date d'émission : 11/12/2021

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification SGH

Produit TEL QUE VENDU

Toxicité aiguë (Oral(e)) : Catégorie 4
Toxicité aiguë (Inhalation) : Catégorie 4
Toxicité aiguë (Dermale) : Catégorie 4
Irritation de la peau : Catégorie 2
Irritation occulaire : Catégorie 2A

Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Éléments étiquette SGH

Produit TEL QUE VENDU

Pictogrammes de danger



Mot indicateur : Attention

Déclarations sur les risques : Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Déclarations sur la sécurité : **Prévention**:

Éviter de respirer les poussières. Se laver la peau soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Intervention:

EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche. EN CAS DE

924729-01 1 / 11

KAY SINK SANITIZER

CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise. EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/ Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Élimination:

Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE

Déclarations sur la sécurité

· Prévention:

Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Intervention:

Demander un avis médical/ Consulter un médecin en cas de malaise.

Entreposage:

Stocker conformément à la réglementation locale.

Produit TEL QUE VENDU

Autres dangers

: Mélanger ce produit avec l'acide ou l'ammoniaque relâche le gaz de

chlore.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Produit TEL QUE VENDU

Substance pure/mélange : Mélange

Nom Chimique No. CAS Concentration (%)

Troclosène sodique, dihydrate 51580-86-0 23.85

Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE

Nom Chimique No. CAS Concentration (%)

Troclosène sodique, dihydrate 51580-86-0 0.019

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Produit TEL QUE VENDU

En cas de contact avec les yeux

: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis

médical/ Consulter un médecin.

En cas de contact avec la

peau

: Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Employez si possible un savon doux. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Nettoyer à fond les chaussures avant de les réutiliser. Faire appel à une assistance médicale si de l'irritation se

développe et persiste.

En cas d'ingestion : Rincer la bouche. Faire appel à une assistance médicale si des

symptômes apparaissent.

924729-01 2 / 11

KAY SINK SANITIZER

En cas d'inhalation : Déplacer à l'air frais. Traiter de façon symptomatique. Faire appel à

une assistance médicale.

Protection pour les

secouristes

: Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour

l'équipement de protection individuelle particulier.

Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés

: Consultez la section 11 pour obtenir de l'information plus détaillée sur

les effets sur la santé et les symptômes.

Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE

En cas de contact avec les

yeux

: Rincer abondamment à l'eau.

En cas de contact avec la

peau

: Rincer abondamment à l'eau.

En cas d'ingestion : Rincer la bouche. Faire appel à une assistance médicale si des

symptômes apparaissent.

En cas d'inhalation : Faire appel à une assistance médicale si des symptômes

apparaissent.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Produit TEL QUE VENDU

: Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à Moyen d'extinction approprié

l'environnement immédiat.

Moyens d'extinction

inadéquats

: Inconnu.

Dangers spécifiques pendant : Non inflammable ou combustible.

la lutte contre l'incendie

Produits de combustion

dangereux

: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre

les substances suivantes:

Oxydes de carbone oxydes de soufre Oxydes de phosphore

Équipement de protection spécial pour les pompiers

: Utiliser un équipement de protection personnelle.

Méthodes spécifiques

d'extinction

: Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation

locale en vigueur. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer

les émanations.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Produit TEL QUE VENDU

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

: S'assurer que le nettoyage est effectué par un personnel qualifié seulement. Voir les mesures de protection aux chapitres 7 et 8.

924729-01 3/11

KAY SINK SANITIZER

Précautions pour la protection de l'environnement

: Ne pas laisser entrer en contact avec le sol et les eaux de surface ou souterraines.

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage

: Balayer et déposer avec une pelle dans des récipients appropriés pour l'élimination.

Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Voir les mesures de protection aux chapitres 7 et 8.

Précautions pour la protection de l'environnement

: Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises en cas de déversement.

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage

: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13). Éliminer les traces avec de l'eau. Pour les déversement majeurs, endiguer le produit déversé ou le retenir afin d'éliminer tout risque d'écoulement dans les voies d'eau environnantes.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Produit TEL QUE VENDU

Conseils pour une manipulation sans danger

: Éviter le contact avec la peau et les yeux. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Mélanger ce produit avec l'acide ou l'ammoniaque relâche le gaz de chlore. En cas de disfonctionnement mécanique, ou s'il y a contact avec une dilution

inconnue de produit, porter l'ensemble des Équipements de Protection Individuelle (EPI).

Conditions de stockage sures

: Tenir hors de portée des enfants. Conserver dans des récipients

étiquetés appropriés

Température d'entreposage : 0 °C à 40 °C

Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE

Conseils pour une manipulation sans danger

: Se laver les mains après manipulation. En cas de disfonctionnement mécanique, ou s'il y a contact avec une dilution inconnue de produit, porter l'ensemble des Équipements de Protection Individuelle (EPI).

Équipement de protection individuelle, voir la section 8.

Conditions de stockage sures : Tenir hors de portée des enfants. Conserver dans des récipients

étiquetés appropriés

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Produit TEL QUE VENDU

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type d'exposition	Concentration admissible	Base
chlorine	7782-50-5	TWA	0.1 ppm	ACGIH
		STEL	0.4 ppm	ACGIH
		Ceiling	0.5 ppm 1.45 mg/m3	NIOSH REL

924729-01 4 / 11

KAY SINK SANITIZER

	С	1 ppm	OSHA Z1
		3 mg/m3	

Ne contient pas de substances ayant des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Mesures d'ordre technique : Système d'aspiration efficace. Maintenir les concentrations dans l'air

au-dessous des standards d'exposition professionnelle.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Ne nécessite pas d'équipement de protection particulier.

Protection des mains : Ne nécessite pas d'équipement de protection particulier.

Protection de la peau : Ne nécessite pas d'équipement de protection particulier.

: Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations Protection respiratoire

supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des appareils

de protection respiratoire agréés appropriés.

Mesures d'hygiène : A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux

consignes de sécurité. Se laver le visage, les mains et toute partie de

la peau exposée soigneusement après manipulation.

Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE

Mesures d'ordre technique : Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler

l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Ne nécessite pas d'équipement de protection particulier.

Protection des mains : Ne nécessite pas d'équipement de protection particulier.

Protection de la peau : Ne nécessite pas d'équipement de protection particulier.

: Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est Protection respiratoire

normalement nécessaire.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Produit à LA DILUTION Produit TEL QUE VENDU

RECOMMANDÉE

liquide Aspect : poudre

Couleur : opaque, blanc incolore Odeur : Chlore Chlore pΗ : 7.7 - 9.6, (100 %) 7.7 - 8.4

Point d'éclair : Sans objet, N'entretient pas la combustion.

Seuil de l'odeur : Donnée non disponible Point de fusion/congélation : Donnée non disponible Point d'ébullition initial et : Donnée non disponible

intervalle d'ébullition

Taux d'évaporation : Donnée non disponible Inflammabilité (solide, gaz) : Donnée non disponible

924729-01 5/11

KAY SINK SANITIZER

Limite d'explosivité,

supérieure

: Donnée non disponible

Limite d'explosivité,

inférieure

: Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité relative : Donnée non disponible

Solubilité dans l'eau : soluble

Solubilité dans d'autres

solvants

: Donnée non disponible

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

: Donnée non disponible

Température d'auto-

inflammation

: Donnée non disponible

Décomposition thermique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible
Propriétés explosives : Donnée non disponible

Propriétés comburantes : oui

poids moléculaire
COV (composés organiques

volatils)

Donnée non disponibleDonnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Produit TEL QUE VENDU

Réactivité : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales

d'utilisation.

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions

dangereuses

: Mélanger ce produit avec l'acide ou l'ammoniaque relâche le gaz de

chlore.

Conditions à éviter : Inconnu.

Produits incompatibles : Inconnu.

Produits de décomposition

dangereux

: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre

les substances suivantes:

Oxydes de carbone Oxydes de phosphore oxydes de soufre

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies possibles d'exposition

: Inhalation, Contact avec les yeux, Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé

Produit TEL QUE VENDU

Yeux : Provoque une sévère irritation des yeux.

924729-01 6 / 11

KAY SINK SANITIZER

Peau : Provoque une irritation de la peau. Nocif par contact cutané.

Ingestion : Nocif en cas d'ingestion.

Inhalation : Nocif par inhalation.

Exposition chronique : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation.

Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE

Yeux : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation.

Peau : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation.

Ingestion : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation.

Inhalation : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation.

Exposition chronique : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation.

Évaluation de l'exposition humaine

Produit TEL QUE VENDU

Contact avec les yeux : Rougeur, Douleur, Irritation

Contact avec la peau : Rougeur, Irritation

Ingestion : Pas d'information disponible.

Inhalation : Pas d'information disponible.

Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE

Contact avec les yeux : Aucun symptôme connu ou prévu.

Contact avec la peau : Aucun symptôme connu ou prévu.

Ingestion : Aucun symptôme connu ou prévu.

Inhalation : Aucun symptôme connu ou prévu.

Toxicité

Produit TEL QUE VENDU

Produit

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 : 1,000 - 2,000 mg/kg Toxicité aiguë par inhalation : 4 h CL50 : > 1 - < 5 mg/l

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Toxicité cutanée aiguë : DL50 : > 1,000 - 2,000 mg/kg

Corrosion et/ou irritation de la : Irritation de la peau

peau Substance d'essai:Produit

924729-01 7 / 11

KAY SINK SANITIZER

Lésion/irritation grave des

yeux

: Irritation des yeux

Sensibilisation cutanée ou

respiratoire

: Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

Substance d'essai: Produit

Substance d'essai: Produit

Cancérogénicité : Donnée non disponible Effets sur la reproduction : Donnée non disponible Mutagénécité de la cellule

germinale

: Donnée non disponible

Tératogénicité : Donnée non disponible STOT - exposition unique : Donnée non disponible STOT - exposition répétée : Donnée non disponible Toxicité par aspiration : Donnée non disponible

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Produit TEL QUE VENDU

Effets sur l'environnement

: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes

à long terme.

Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE

Effets sur l'environnement

: Ce produit n'a pas d'effets écotoxicologiques connus.

Produit TEL QUE VENDU Produit

Toxicité pour les poissons

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

: Donnée non disponible

: Donnée non disponible

Toxicité pour les algues

: Donnée non disponible

Composants

Toxicité pour les poissons

: Troclosène sodique, dihydrate

96 h CL50 Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel): 0.24 mg/l

Composants

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques Composants : Troclosène sodique, dihydrate

48 h CE50 Daphnia magna (Puce d'eau): 0.196 mg/l

Toxicité pour les algues Troclosène sodique, dihydrate

72 h CE50 Skeletonema costatum: > 100 mg/l

Persistance et dégradabilité

Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE

Facilement biodégradable.

Potentiel bioaccumulatif

Donnée non disponible

Mobilité dans le sol

924729-01 8/11

KAY SINK SANITIZER

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Produit TEL QUE VENDU

Méthodes d'élimination : Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés

avec le produit ou le récipient utilisés. Lorsque c'est possible, le recyclage est préférable a l'élimination ou à l'incinération. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément à la

réglementation locale. Disposer des déchets dans une installation

approuvée pour le traitement des déchets.

Considérations relatives à

l'élimination

: Éliminer comme produit non utilisé. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Ne pas réutiliser des récipients vides. Éliminer conformément aux règlements municipaux, fédéraux,

provinciaux ou nationaux

Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE

Méthodes d'élimination : Le produit dilué peut être envoyé à l'égout.

Considérations relatives à

l'élimination

: Éliminer conformément aux règlements municipaux, fédéraux,

provinciaux ou nationaux

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Produit TEL QUE VENDU

L'affréteur/consignataire/expéditeur est responsable de s'assurer que l'empaquetage, l'étiquetage, et les marques d'expédition sont en conformité avec le mode de transport choisi.

Transport terrestre (DOT)

Marchandise non dangereuse

Transport maritime (IMDG/IMO)

No. UN : 3077

Nom d'expédition : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Troclosene de sodium, dihydrate)

Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Polluant marin : oui

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Produit TEL QUE VENDU

EPA Numéro d'enregistrement

: 5389-14

5389-14-AA

924729-01 9 / 11

KAY SINK SANITIZER

EPCRA - Emergency Planning and Community Right-to-Know

CERCLA Quantité à déclarer

Composants	No. CAS	Component RQ (lbs)	Calculated product RQ (lbs)
Phosphates	7758-29-4	5000	50000

Substances extrêmement dangereuses sous SARA 304 Quantité à déclarer

Ce produit ne contient aucun composant ayant une quantité à déclarer sous 304 EHS RQ.

SARA 311/312 Dangers : Toxicité aiguë (toutes les voies d'exposition)

Corrosion ou irritation cutanée

Lésions oculaires graves ou irritation des yeux

SARA 302 : Ce matériau ne contient aucun composant ayant une section 302 EHS

TPQ.

SARA 313 : Cette matière ne contient aucun composé chimique avec un numéro

CAS connu qui dépasse les valeurs seuil (De Minimis) établies selon SARA Titre III, Section 313 et pour lesquelles une déclaration est

nécessaire.

Prop. 65 de la Californie

Ce produit ne contient aucun produit chimique reconnu par l'État de Californie comme étant cause de cancer, d'anomalie congénitale, ou de tout autre dommage sur la reproduction.

California Cleaning Product Right to Know Act of 2017 (SB 258)

Cette réglementation s'applique à ce produit.

Nom Chimique	No. CAS	Fonction	Liste(s)
sodium sulfate	7757-82-6	Agent nettoyant	20
Troclosène sodique, dihydrate	51580-86-0	Biocide	Not Applicable
Phosphates	7758-29-4	Agent nettoyant	Not Applicable
Nonionic surfactant	Réservé	Agent nettoyant	Not Applicable

^{*}Cf. les liens vers les listes désignées sur ecolab.com/sds

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

Inventaire des États-Unis TSCA :

Toutes les substances sont répertoriées comme actives sur l'inventaire de la TSCA

Liste canadienne intérieure des substances (LIS) :

Tous les composants de ce produit figurent sur la liste intérieure des substances (LIS) canadienne

Australie Inventaire des substances chimiques (AICS) :

En conformité avec les inventaires

Nouvelle-Zélande. Inventaire des substances chimiques :

En conformité avec les inventaires

Japon. ENCS - substances chimiques existantes et nouvelles inventaire :

En conformité avec les inventaires

Corée. Coréenne des produits chimiques inventaire existant (KECI) :

En conformité avec les inventaires

Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS) :

924729-01 10 / 11

KAY SINK SANITIZER

En conformité avec les inventaires

Chine. Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC) :

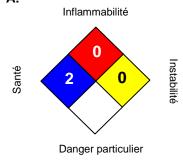
En conformité avec les inventaires

Inventaire de Taiwan pour substance chimique :

En conformité avec les inventaires

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

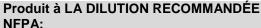
Produit TEL QUE VENDU NFPA:

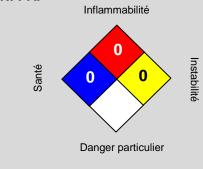


HMIS III:

SANTÉ	2
INFLAMMABILITÉ	0
DANGER PHYSIQUE	0

- 0 = insignifiante, 1 = Léger, 2 = Modéré, 3 = Elevé
- 4 = Extrême, * = Chronique





HMIS III:

SANTÉ	0
INFLAMMABILITÉ	0
DANGER PHYSIQUE	0

0 = insignifiante, 1 = Léger, 2 = Modéré, 3 = Elevé

4 = Extrême, * = Chronique

Date d'émission : 11/12/2021

Version : 1.7

Préparé par : Regulatory Affairs

INFORMATIONS RÉVISÉES : Les modifications importantes apportées aux informations réglementaires et aux informations de santé sont signalées dans cette révision par un trait dans la marge gauche de la fiche toxicologique.

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

924729-01 11 / 11